Actualité

Heures creuses : de nouveaux horaires à partir du 1er décembre 2026



À partir du 1er décembre 2026, les horaires des heures creuses évoluent pour 9,3 millions de foyers supplémentaires.
Cette évolution, organisée par la Commission de régulation de l'énergie et mise en œuvre par Enedis, vise à mieux adapter les périodes de consommation aux besoins du réseau électrique et à la production d'électricité.

Quels sont les nouveaux horaires en hiver ?

Les consommateurs concernés continuent de bénéficier de 8 heures creuses par jour, réparties selon la saison :

- En hiver (du 1er novembre au 31 mars) : les heures creuses sont principalement, voire intégralement, positionnées la nuit, entre 23h et 7h.
- En été (du 1er avril au 31 octobre) : 2 à 3 heures sont déplacées l'après-midi, entre 11h et 17h, pour s'adapter à la production solaire.

> À noter : un minimum de 5 heures creuses consécutives la nuit, entre 23h et 7h, est toujours garanti.

Les horaires précis dépendent de votre situation et des contraintes du réseau électrique. Ils sont définis par Enedis et ne peuvent pas être choisis par le consommateur.

Comment savoir si vous êtes concerné ?

Le changement des horaires est progressif. Si vos plages d'heures creuses doivent évoluer, votre fournisseur d'électricité doit vous en informer au moins un mois avant la date effective du changement, par courrier ou par voie électronique.

Pour connaître vos horaires actuels ou à venir, vous pouvez :

- consulter votre facture d'électricité ;
- vérifier les informations disponibles dans votre espace client ;
- contacter votre fournisseur d'électricité si vous avez un doute.

Votre fournisseur pourra vous préciser la date de modification et les nouvelles plages horaires applicables à votre contrat.

Pourquoi les horaires des heures creuses changent-ils ?

La réforme des heures pleines et des heures creuses vise à mieux répartir les consommations d'électricité au cours de la journée, en tenant compte notamment du développement de la production d'électricité renouvelable, en particulier solaire. Les horaires peuvent désormais varier selon les saisons.

Le déploiement a commencé en novembre 2025. Une première étape, menée jusqu'en juin 2026, a concerné 1,7 million de consommateurs. À partir du 1er décembre 2026, 9,3 millions de foyers supplémentaires sont concernés par cette évolution. Au total, environ 11 millions de foyers équipés d'un compteur Linky devraient voir leurs horaires modifiés d'ici à la fin de l'année 2027.

énergie-info
Pour tout savoir sur mes démarches et mes droits :
Je consulte le site internet www.energie-info.fr ou je contacte le 0 800 112 212 Service & appel gratuits